



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2013/2014



SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	3
I.1. Une politique éducative forte, traduite depuis 2009 au sein d'un PEL, socle du futur PEDT	3
I.2. Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme	3
Le périscolaire	4
L'accompagnement à la scolarité	5
Les activités extra-scolaires	5
La dynamique associative sur Saint Brice Courcelles	5
Les interventions sur le temps scolaire	6
Le soutien de la commune aux activités scolaires	7
I.3. L'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, suite logique de la mise en œuvre de la politique éducative sur la commune	7
Les nouveaux horaires scolaires	9
Les atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT	10
II. LE PEDT : UN PROJET GLOBAL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE	12
II.1. Le champ d'application du projet	12
Territoire et public concernés par le PEDT	12
Périodes et horaires concernés	12
Durée du PEDT	12
II.2. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation	12
II.3. Les objectifs éducatifs du PEDT	13
Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous	13
Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement	14
Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux	16
III. LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE	18
III.1. L'accueil périscolaire du soir, entre 16h00 et 18h30	18
III.2. L'accompagnement à la scolarité après la classe	19
III.3. La pause méridienne entre 11h30 et 13h45	20
III.4. Les interventions sur le temps scolaire	21
III.5. Synthèse objectifs éducatifs et actions	Erreur ! Signet non défini.
IV. LA GOUVERNANCE ET L'EVALUATION DU PEDT	23
IV.1. La gouvernance du PEDT	23
La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation	23
La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative	23
IV.2. L'évaluation du PEDT	24
Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »	24
La méthodologie d'évaluation	24
Le référentiel d'évaluation	25
V. ANNEXES	29

I. Contexte et éléments de diagnostic

I.1. Une politique éducative forte, traduite depuis 2009 au sein d'un PEL, socle du futur PEDT

Depuis plus de trente ans, la Ville de Saint Brice Courcelles s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en termes d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

La commune dispose ainsi d'un projet éducatif local (PEL) depuis plusieurs années. Cette réflexion a été conduite dès les années 90, notamment avec le concept d'aménagement des rythmes des temps de l'enfant, et poursuivie ensuite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs. A cette période, les notions d'éducation globale et d'éducation partagée commençaient à émerger notamment au regard de l'évolution du Contrat Educatif Local (CEL) en Projet Educatif Local (PEL).

Ce projet forme le socle sur lequel la commune peut aujourd'hui s'appuyer. Le PEL était né d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels). Il a servi à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants. Nous avons en effet constaté la multiplication et la superposition des dispositifs et leur manque de coordination. Le besoin d'une mise en cohérence s'est donc révélé afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes. Toutefois tout ce qui relevait du champ scolaire ne pouvait entrer dans ce PEL. Or, articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes.

La Commune de Saint Brice Courcelles a toujours aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la Politique éducative conduite à l'échelle de la Commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs du centre social, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce **Projet Educatif Territorial** partenarial.

I.2. Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de Saint Brice Courcelles s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire de Saint Brice Courcelles offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges.

Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, avec le soutien financier et logistique de la commune, le Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel a pris en charge différents accueils périscolaires de la commune. (Cf. Annexe 5)

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM).

Les familles inscrivent leurs enfants au centre social pour l'accueil du matin et du soir. Les inscriptions aux activités périscolaires se font au trimestre. Les familles choisissent le ou les jours qui leurs conviennent. L'inscription à la pause méridienne se déroule quant à lui directement en mairie.

- **l'accueil du matin entre 7h30 et 8h30 :**

L'enfant est accueilli au centre social entre 07h30 et 08h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 08h20. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner dans la structure (apporté par les parents).

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

La fréquentation du périscolaire

Le centre social a accueilli, pour le périscolaire, 253 enfants différents durant l'année scolaire 2012/2013, ce qui représente un total de près de 30 000 heures réalisées de présence des enfants pour un total d'environ 6 000 heures de travail des animateurs.

- **la pause méridienne entre 11h30 et 13h30**

L'organisation de la pause méridienne est formalisée dans le cadre d'une charte de la pause méridienne (Cf. Annexe 2) établie en 2008. Dans le cadre de cette charte, les différents acteurs de la communauté éducative de Saint Brice Courcelles ont confirmé leur volonté de faire de la pause méridienne un temps d'éducation à part entière, basé sur les principes fondamentaux de l'éducation populaire.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle et en classe de CP et CE1, le second pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont encadrés par les animateurs du centre social ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ 160 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées : activités sportives, activités de bricolage, jeux de société, jeux collectifs... La participation au « conseil des enfants » organisé sur le temps de midi, permet également aux enfants de 9 à 11 ans, de réaliser des projets à visée humanitaire ou de traiter de thèmes à visée solidaire ou ayant trait au développement durable et à l'écologie. L'inscription aux ateliers se fait sur la base du volontariat des enfants. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

- **l'accueil du soir entre 16h30 et 18h30.**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge aux écoles par les animateurs du centre social. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

De plus, deux fois par semaine, des ateliers socio-culturels complémentaires et payants en supplément, organisés au trimestre, sont proposés aux enfants : atelier poterie, arts du cirque...

Le coût du périscolaire

Le coût horaire du périscolaire varie pour les familles brico-corcelliennes (hors régime particulier) entre 0,42 € et 0,74 €, en fonction de leur quotient familial. L'accueil périscolaire est soutenu financièrement par la commune (61,4%), par les familles (26,8%), par la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (8,8%) et par divers autres financeurs (3%).

L'accompagnement à la scolarité

L'association « j'ai mon mot à lire » assure tous les soirs, après la classe, à partir de 16h30 et jusqu'à 18h00, un accompagnement éducatif, destiné aux élèves de l'école élémentaire. Ce dernier répond à une forte demande de la part des parents, pour une prise en charge de leurs enfants après la classe, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de leur travail personnel. Les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire sont ainsi accueillis par les bénévoles de l'association, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants, avec l'aide des bénévoles de l'association. Diverses actions plus ludiques (informatique, rédaction...) sont également proposées par l'association. Une convention d'organisation d'activités complémentaires pendant le temps scolaire et non scolaire a été rédigée entre la commune, l'école élémentaire et l'association. Elle définit notamment les modalités d'organisation de l'accompagnement scolaire au sein de l'école : information réciproque des enfants inscrits, modalités d'accueil des enfants, utilisation des locaux et du matériel de l'école...

Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra-scolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre social tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- L'accueil du mercredi

Depuis plusieurs années, le centre social organise les accueils de loisirs les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles. Quatre séquences distinctes sont identifiées pour l'accueil du mercredi : l'accueil du matin entre 7h30 et 8h30, les activités du matin, le temps de midi et les activités de l'après-midi. Les enfants de 3 à 11 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels sont également proposés (éveil musical, danse, dessins animés,...). À partir de 10 ans les enfants ont la possibilité d'être accueillis dans le cadre de la passerelle vers le secteur des plus grands, afin de se familiariser avec les activités des 11-13 ans.

- L'accueil des petites vacances et vacances d'été

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre social. Il se fait sur inscription à la semaine, en demi-journées (matin et/ou après midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, sur les mois de juillet et août sont également organisés des centres de loisirs. La commune organise directement celui à destination des plus jeunes, le centre social organisant celui des plus de 11 ans. L'inscription au centre de loisirs pour les plus jeunes se fait à la semaine. Des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel (visite en dehors du département, parc d'attraction...). Des séjours en « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 6 ans. Ils permettent aux enfants, sur quatre jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

La dynamique associative sur Saint Brice Courcelles

La commune de Saint Brice Courcelles dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes bricorcelliens de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique culturelle et associative sur le territoire de la commune est notamment représentée par :

- Le festival Jonglissimo,
- Le festival Méli'Môme,
- Une école de musique, une batterie-fanfare, St Brice Harmony, les Croq'notes,
- Des ateliers : chorégraphique, danse, poterie, aquarelle, vidéo son, informatique, philatélie...,
- Une compagnie de théâtre : « les Elles »,
- Un comité de jumelage avec le Royaume Uni,
- Le salon des artistes locaux,

- Les séances de ciné-goûter le dimanche avec l'association « la pellicule ensorcelée »,

De nombreuses associations sportives sont également présentes sur la commune :

Athlétisme	Handball
Basket	Judo
Badminton	Pétanque
Boules lyonnaises	Piscine
Escalade	Randonnée
Escrime	Tennis de table
Football	Twirling bâton
Gymnastique	Volley ball

Certaines ont fortement développé les conditions d'accueil et d'apprentissage sportif en direction des jeunes générations : Handball, football, judo, escrime, athlétisme, basket, ... avec comme par exemple l'obtention du label d'argent pour l'école de hand

Les interventions sur le temps scolaire

La commune de Saint Brice Courcelles dispose également d'une spécificité locale depuis de nombreuses années. Il s'agit des interventions sur le temps scolaire qui reposent notamment sur un partenariat entre l'éducation nationale, la commune et le centre social. Ce partenariat fait l'objet d'une charte spécifique (Cf. Annexe 3). Ces interventions sont historiques avec le centre de loisirs associé à l'école (CLAE), aujourd'hui devenu centre social et l'école de musique de Saint Brice Courcelles. La lutte contre l'échec scolaire, l'éducation partagée, la rencontre avec d'autres référents adultes, sont autant d'objectifs recherchés dans le cadre de ces interventions.

Ainsi, aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire :

- Par les animateurs du centre social (CLAE)

Des projets différents suivant les classes, en fonction des attentes des enseignants et du thème choisi sont ainsi proposés à tous les enfants scolarisés : théâtre, technologie, électricité, développement durable... Une fois par semaine, sur 28 semaines dans l'année, l'animateur prend en charge les enfants de la classe durant le temps scolaire. Selon le projet et l'âge des enfants, la classe est divisée en deux, trois voire quatre groupes pour les plus jeunes. Selon le projet, la production finale peut prendre la forme de représentations, d'expositions. L'animateur dispose de 30 minutes de préparation pour organiser chaque séance d'une heure. En fonction du projet, une sortie exceptionnelle liée à l'intervention scolaire et en lien avec l'enseignant peut être organisée.

- Par la bibliothèque

Chaque classe des écoles maternelles et élémentaires est accueillie au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable de la bibliothèque municipale, ainsi que des bénévoles de l'équipe de la bibliothèque. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque. Des animations spécifiques sont également organisées pour les scolaires : concours de poésie, prix des incorruptibles, participation au salon du livre de Cormontreuil avec des interventions d'auteurs...

- Par l'école de musique

Les classes de l'école élémentaire de Saint Brice Courcelles poursuivent également chaque année un projet musical, avec l'intervention d'un professeur de musique qui initie l'ensemble des élèves au chant choral.

La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles. Elles permettent à tous les enfants de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités socio-culturelles qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte d'autres modes d'apprentissage.

De plus, les enfants retrouvent avec confiance, dans le temps extra-scolaire, les adultes qui les ont accompagnés pendant le temps scolaire.

Le soutien de la commune aux activités scolaires

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels :

- L'affectation de personnel au service des écoles : personnel administratif, agents d'entretien, 5 ATSEM (1 ATSEM par classe),
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas sur place avec introduction de produits bio
- L'achat de fournitures scolaires : papeterie, livres scolaires, de littérature (intervention d'auteurs et achats de livres lors du salon du livre), dictionnaires offerts à tous les enfants de CM2, matériel pour travaux manuels...

Par ailleurs, la commune et la caisse des écoles apportent un soutien fort aux activités scolaires, dans le cadre de sa politique éducative, par les biais suivants :

- L'organisation d'une classe de neige de 2 semaines pour tous les enfants de CM2 depuis 40 ans. L'objectif pour la commune est que chaque enfant puisse bénéficier d'un assez long séjour, en classe transplantée, au moins une fois dans sa scolarité.
- La piscine pour nageurs et non nageurs (CE2).
- L'organisation de voyages de découverte (à Commetreuil, au cirque, ...), de sorties (Reims, Paris, Sedan...). En fonction du projet porté par les enseignants, la classe des grands en maternelle peut bénéficier d'un séjour en classe verte.
- L'organisation d'une classe patrimoine.
- La mise à disposition de tous les équipements numériques nécessaires en fonction des projets portés par l'école et ses enseignants.
- La mise à disposition d'une ATSEM par classe à l'école maternelle.
- La mise en place d'actions passerelles pour les enfants : entre la halte-garderie et l'école maternelle d'une part, entre l'école élémentaire et de le collège d'autre part.

Financement Commune et Caisse des écoles en 2012 : 1 521 € /enfant (hors supplétif)

Charges de personnel	241 000 €
Fournitures scolaires	30 400 €
Sorties scolaires	24 000 €
Classes découverte	42 200 €
Investissements numériques et petits matériels	17 000 €
Restauration scolaire	136 500 €
Interventions scolaires	42 900 €
Activités périscolaires	17 200 €
Activités extra-scolaires (mercredi et petites vacances)	28 550 €

I.3. L'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, suite logique de la mise en œuvre de la politique éducative sur la commune

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle n'ajoute pas seulement une demi-journée dans la semaine, elle modifie également le temps de chaque journée en augmentant le temps d'activité périscolaire. Il s'agit notamment dans le cadre de la réforme de rechercher une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves doivent pouvoir accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et être pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16h30) si leurs parents le souhaitent. Ces activités périscolaires, à organiser par la commune, sont à penser en articulation avec le projet d'école et doivent contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

La description des activités organisées sur Saint Brice Courcelles pour les enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, présentée ci-avant, démontre dans quelle mesure elles s'inscrivent déjà largement dans l'esprit de la réforme.

Les objectifs du Projet Educatif Local mis place sur la commune recherchaient déjà à articuler les temps scolaires et les temps libres pour la réussite des plus jeunes. Etant donné son expérience et son histoire, c'est naturellement que la commune de Saint Brice Courcelles a choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et d'engager la rédaction de son projet éducatif territorial. L'objectif de ce PEDT vise à mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur les temps périscolaires et extrascolaires, dans le cadre de la nouvelle organisation scolaire actée par les services de l'Education Nationale.

Les étapes de la concertation locale pour l'élaboration du PEDT

L'élaboration du PEDT tel que figurant dans le présent document est issue d'une large concertation menée au niveau local depuis septembre 2012, tout en sachant que la commune s'était déjà dès 2010, penchée sur la question de l'adaptation des rythmes scolaire. Les principales étapes de la concertation sont reprises ci-après :

- *Rappel : 11 mai 2010, tentative de la part de la commune lors d'une rencontre avec l'éducation nationale pour demander à pouvoir passer la semaine scolaire à 9 demi-journées*
- *Rappel : 12 et 13 mai 2011 : participation (élu et service éducation) au congrès « rythmes scolaires et journée de l'enfant »*
- 25 septembre 2012 : réunion pédagogique au sein de l'école de musique
- 04 janvier 2013 : réunion pédagogique au sein de l'école de musique
- 12 janvier : message sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, adressé à la société civile par la municipalité lors des vœux de la commune
- 16 janvier 2013 : rencontre en Mairie avec l'IEN
- 30 janvier 2013 : rencontre avec les représentants des parents indépendants
- 30 janvier 2013 : rencontre avec la société de restauration
- Janvier 2013 : lors de chacune des assemblées générales des associations communales, le maire adresse aux bénévoles des messages de mobilisation en faveur de l'aménagement des rythmes scolaires
- 05 février 2013 : rencontre avec l'IEN et les directeurs d'école
- 07 février 2013 : échanges entre les sections et les associations du centre social
- 08 février 2013 : réunion publique sur la réforme des rythmes scolaires, conviant tous les habitants et acteurs éducatifs par voie d'affichage, via l'Info mensuel, le site internet...
- février 2013 : diffusion d'un questionnaire adressé aux parents sur la mise en œuvre de la réforme (information par voie d'affichage, via le site internet, en mairie, dans l'Info de mars)
- 28 février 2013 : concertation des ATSEM
- 06 mars 2013 : réunion des représentants des parents indépendants
- 08 mars 2013 : présentation de la proposition du conseil des maîtres et avis donné par un conseil extraordinaire des écoles réuni à cette occasion
- 11 mars 2013 : réflexion de l'équipe du centre social
- 25 mars 2013 : conseil des maîtres de l'école maternelle
- 26 mars 2013 : rencontre en Mairie avec les parents ayant souhaité être associés à la réflexion par le biais du questionnaire
- 30 mars 2013 : rencontre en Mairie avec la ligue de l'enseignement
- 02 avril 2013 : installation du comité de pilotage
- 03 avril 2013 : réunion entre la mairie et le centre social
- 09 avril 2013 : réunion de travail du comité de pilotage
- 29 avril 2013 : réunion de travail du comité de pilotage
- 30 avril 2013 : réunion entre la mairie et le centre social
- 03 mai 2013 : approbation des principes souhaités pour la constitution du PEDT par le conseil municipal
- 06 mai 2013 : courrier à la DASEN pour lui transmettre l'avant-projet éducatif territorial, la délibération du conseil municipal et lui faire connaître les structures communales
- 13 mai 2013 : le maire est reçu au rectorat par Mme Filho et M. Adnot (présentation de l'espace éducatif et des différents dispositifs en faveur de l'éducation qui sont mis en œuvre à Saint Brice Courcelles)
- 15 mai 2013 : lettre adressée à chaque enseignant de l'école afin de savoir s'il est favorable à intégrer la 25ème heure pour tous les élèves de sa classe dans le cadre des interventions scolaires, au besoin avec la rétribution d'une heure supplémentaire
- 17 mai 2013 : proposition alternative des enseignants suite au conseil des maîtres
- 21 mai 2013 : courrier à la DASEN et à l'IEN de circonscription afin de faire part de trois propositions d'organisation de l'emploi du temps pour le PEDT
- 27 mai 2013 : avis négatif de l'IEN de la circonscription de REIMS-OUEST sur les trois propositions transmises par la commune de SAINT-BRICE-COURCELLES
- 29 mai 2013 : courrier de recours à la DASEN afin de trouver une solution pour les enfants qui auraient en même temps TAP et APC

- 30 mai 2013 : l'intersyndicale des enseignants signifie par courrier adressé au maire que la commune ne peut intervenir sur la plage horaire et le contenu des APC et que cela relève strictement du choix des enseignants
- 05 juin 2013 : le maire est reçu au rectorat par Mme Filho et M. Adnot (afin d'étudier les problématiques posées par la concomitance entre l'heure d'APC et les actions périscolaires)
- 13 juin 2013 : réunion entre la mairie et le centre social
- 13 juin 2013 : la commune est informée de la décision de la DASEN (courrier du 11 juin 2013) sur les futurs horaires de l'école de Saint Brice Courcelles.
- 18 juin 2013 : transmission des propositions du conseil des maîtres du 13 juin 2013 au sujet de l'organisation des APC
- 20 juin 2013 : avis du centre social sur les propositions d'organisation des APC formulées par le conseil des maîtres
- 24 juin 2013 : avis de la commune transmis à la DASEN sur les propositions d'organisation des APC formulées par le conseil des maîtres
- 27 juin 2013 : Cinq affiches sont réalisées afin d'informer les parents sur les horaires retenus et mise en ligne sur le site internet de la commune
- 28 juin 2013 : avis de l'IEN sur les propositions d'organisation des APC formulées par le conseil des maîtres
- 28 juin 2013 : annonce faite par le directeur lors du conseil d'école sur le choix du conseil des maîtres à propos de l'organisation des APC
- 28 juin 2013 : rencontre avec les parents des enfants qui rejoindront l'école maternelle en septembre 2013
- 01 juillet 2013 : réunion entre la mairie et le centre social
- 04 juillet 2013 : réunion d'information pour les parents sur le futur dispositif TAP au centre social
- 12 juillet 2013 : réunion entre la mairie, la CAF, la DDCSPP et le centre social
- 31 juillet 2013 : présentation par le centre social du projet pédagogique des accueils périscolaires portés par le centre social
- Août 2013 : préparation des éléments de communication (guide du périscolaire, articles dans l'Info, mise à jour du site Internet) à diffuser pour l'organisation de la rentrée scolaire de septembre.

Les nouveaux horaires scolaires

S'agissant de l'organisation de la semaine scolaire, le projet initial porté par la commune n'a pu être concrétisé puisque n'ayant pas reçu localement l'approbation des enseignants. Il s'agissait en effet de s'appuyer sur la spécificité locale exercée depuis de nombreuses années à Saint Brice Courcelles : celles des interventions sur le temps scolaire. En effet, avant-même l'application de la réforme, il existait déjà à Saint Brice Courcelles de véritables activités pédagogiques complémentaires (APC) incluses dans le temps scolaire et pour tous les enfants, jusqu'à trois heures par semaine. La commune, dans le cadre de son projet, souhaitait ainsi valoriser ce dispositif et le développer, en le faisant bénéficier à tous les enfants, en utilisant la 25^{ème} heure du temps scolaire introduite dans le cadre de la réforme pour la réalisation d'activités pédagogiques complémentaires. Cette proposition d'organisation avait pour objectif de faire profiter à l'ensemble des enfants, et gratuitement, d'actions à visée artistique, culturelle et scientifique, articulées avec les projets d'école. Elle permettait également d'éviter la superposition du temps périscolaire avec l'heure d'APC dédiée uniquement à un petit groupe d'enfants.

Toutefois, les écoles se montrant hostiles à cette organisation et préférant réserver les APC à de l'aide personnalisée pour des petits groupes d'enfants en difficulté, une organisation différente a du être recherchée.

Par courrier en date du 11 juin 2013, la directrice académique des services de l'éducation nationale a ainsi notifié à la commune les horaires retenus pour les écoles maternelles et élémentaires. Ils sont arrêtés de la manière suivante, pour une durée maximale d'une année dans le cadre du PEDT :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h45-16h00
- Le samedi : 8h30-11h30

Une dérogation pour une durée d'une année a ainsi été acceptée pour le choix du samedi, comme demi-journée complémentaire d'école. En effet, le mercredi constitue selon les acteurs locaux une pause plus efficace dans la semaine de l'enfant. Cela lui permettra également de continuer les nombreuses activités sportives ou culturelles du mercredi qui auraient, pour beaucoup, été supprimées et qui n'auraient pu être

déplacées au samedi, les parents n'ayant pas le souhait d'inscrire leurs enfants à des activités de loisirs le samedi matin. Par ailleurs, ce choix du samedi matin permet de faciliter les rencontres parents/enseignants. Cette position initiée par le conseil des maîtres a ensuite été validée par le conseil d'école, les associations de parents d'élèves sont également favorables au choix du samedi matin comme temps d'enseignement. Ce choix s'inscrit néanmoins dans un cadre expérimental, et sera soumis pendant un an à un contrôle des présences par l'Académie.

S'agissant des activités pédagogiques complémentaires, ces dernières sont prévues deux fois par semaine, après 16 heures, les mardis et jeudis. Une organisation en séances de 40 minutes d'APC, sur 27 semaines a été retenue par les écoles.

Les atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT

- L'espace éducatif et les activités qu'il accueille : un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT

Pour mettre en œuvre les activités précédentes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que la commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre de la commune et doté de liaisons piétonnes. Cet espace est composé de :

- l'école maternelle avec son jardin pédagogique et sa mare pédagogique,
- l'école élémentaire avec son jardin pédagogique,
- le restaurant scolaire,
- le centre social,
- la maison des arts musicaux, en lien direct avec l'école élémentaire,
- le complexe sportif et les terrains de sport,
- la maison des associations (qui est actuellement en cours de construction),
- la bibliothèque,
- la halte-garderie,
- le parc du Mont Hermé.



La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation. L'ensemble des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'espace éducatif de Saint Brice Courcelles, tels qu'ils fonctionnent depuis de nombreuses années, est déjà en pleine cohérence avec la réforme des rythmes scolaires. Cet espace éducatif ainsi que les activités qu'il accueille aujourd'hui sur les

différents temps de l'enfant, avant la réforme des rythmes scolaires, constituent un atout important. Il s'agit donc du socle du projet éducatif territorial.

- **Des contraintes apparues lors de la concertation**

L'école de Saint Brice Courcelles étant une école d'application avec 12 maîtres formateurs (PEMF), il est apparu que ceux-ci n'avaient pas à fournir dans leur emploi du temps l'heure d'APC. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les quelques élèves de leur classe ayant besoin de soutien sont donc répartis auprès des autres collègues enseignants. Cet élément a fortement contribué au blocage des enseignants vis-à-vis du projet initialement proposé par la commune qui cherchait à intégrer la 25^{ème} heure d'APC dans l'emploi du temps de tous les enfants et ainsi éviter toute superposition des temps consacrés d'une part au scolaire et d'autre part au périscolaire. De plus, il ne semblait pas opportun pour la commune qu'un enfant engagé pour une période donnée dans une activité périscolaire ne puisse la poursuivre dans son intégralité puisque appelé à rejoindre le dispositif d'APC.

Le projet de création d'une classe spécifique accueillant l'ensemble des moins de trois ans et les tous petits de l'école maternelle, souhaité par la commune n'a pas été retenu par l'éducation nationale. Le choix alternatif d'une répartition des moins de trois ans et des tous petits sur trois classes, au sein des deux bâtiments de l'école ne facilitera pas la possibilité de sieste après le repas.

Enfin, les nouveaux projets d'écoles restent à établir par les enseignants. Une fois établis, la prise en compte de ces projets sera assurée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT pour une coordination globale des acteurs éducatifs et de leurs actions sur le territoire.

- **Des contraintes mineures qui sont prises en compte dans le PEDT**

La commune de Saint Brice Courcelles, grâce à sa politique en faveur de l'éducation tout au long de ces dernières années, n'a pas de contrainte spécifique à prendre en compte en termes de transport ou d'équipements. En effet, l'espace éducatif facilite grandement le mouvement des enfants entre les différentes activités scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il offre également les équipements nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants qui suivent les différentes activités.

Il a simplement été constaté que près de la moitié des enfants scolarisés déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire. Afin d'absorber ces effectifs, deux services d'1 heure chacun sont organisés à partir de 11h30. Les enfants du second service bénéficiant d'un temps plus court après le repas pour regagner l'école, cette contrainte a été prise en compte dans la proposition d'organisation du temps scolaire. Il a ainsi été proposé d'allonger la pause méridienne d'1/4 d'heure pour donner plus de souplesse au service et éviter que les enfants ne retournent à l'école dans la précipitation.

L'allongement de la pause méridienne rajoute néanmoins une contrainte supplémentaire pour respecter au mieux le rythme des plus jeunes enfants. Il s'agit de l'organisation de la sieste des plus petits qui déjeunent au restaurant scolaire dans le cadre du premier service, et ce avant la reprise de l'école à 13h45. Le Projet Educatif Territorial s'est attaché à prendre en compte cette contrainte.

Sur la base des horaires ainsi définis, des atouts et contraintes mis en évidence, le PEDT a pour objectif d'organiser les activités périscolaires prolongeant et complétant le service de l'éducation, en cohérence avec les dispositifs existants.

II. Le PEDT : un projet global à l'échelle de la commune

II.1. Le champ d'application du projet

Territoire et public concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Saint Brice Courcelles. La commune comptabilise 3 453 habitants au 1^{er} janvier 2013 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 406 enfants âgés de 2 à 11 ans
- 340 jeunes de 11 à 17 ans
- 251 jeunes de 18 à 24 ans

La commune s'efforce à offrir des activités en fonction des tranches d'âge et des besoins recensés.

Les effectifs scolaires en 2012/2013 : 381 élèves

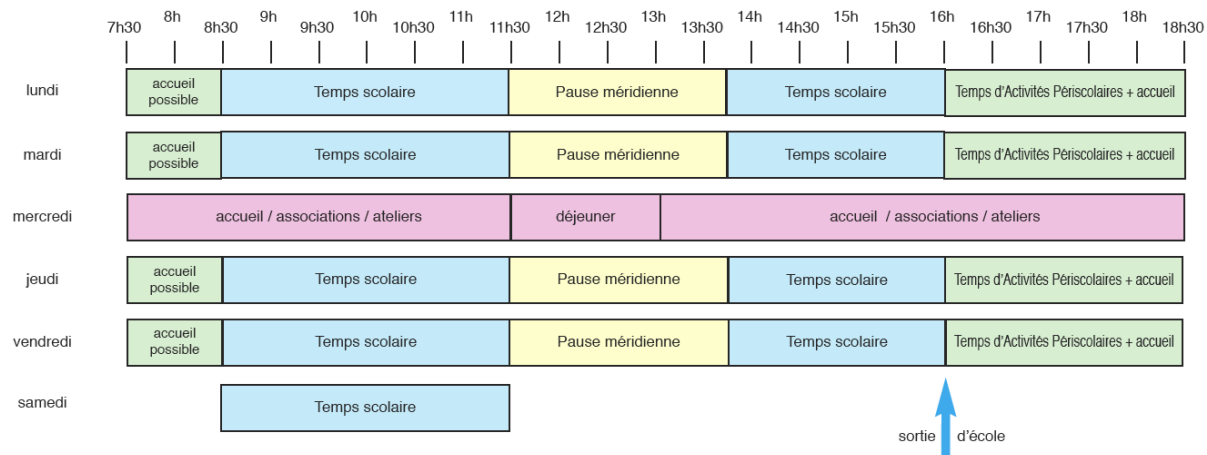
Niveau Maternelle, **moins de 3 ans** : 2 enfants (9 enfants de moins de 3 ans seront scolarisés à compter de la rentrée 2013)

Niveau Maternelle, **entre 3 et 5 ans** : 136 élèves

Niveau élémentaire : 243 élèves

Périodes et horaires concernés

Les temps retenus pour les actions du Projet éducatif territorial, dans la continuité du projet éducatif local existant, est le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Etant donné les nouveaux horaires scolaires, les périodes de la semaine concernées par le projet éducatif territorial sont les suivantes : Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi matin par dérogation.



Durée du PEDT

Une dérogation ayant été obtenue pour l'organisation de la 9^{ème} demi-journée de classe le samedi matin, à titre expérimental pour une durée d'un an, le PEDT sera donc valable un an à compter de la rentrée scolaire 2013.

II.2. Une réponse globale aux enjeux de co-éducation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au-delà des changements horaires prévus par la réforme au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT a cherché à adapter le projet de la "place de l'enfant", tel qu'il existait, aux nouvelles prérogatives de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et

des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Au cœur de la réflexion, il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

II.3. Les objectifs éducatifs du PEDT (les valeurs qui guident les actions)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les trois orientations suivantes :

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Et plus particulièrement...

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs**

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). Cette coopération entre acteurs est organisée dans le cadre de l'application des différentes chartes partenariales mises en place dans le domaine de l'éducation à Saint Brice Courcelles : la charte de la pause méridienne, la charte sur les interventions scolaires. Ces chartes seront reconduites pour les années à venir. Les structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

Les interventions sur le temps scolaire mises en place depuis de longues années à Saint Brice Courcelles sont également un moyen pour assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs ; elles sont à pérenniser : elles permettent de diversifier les modes d'apprentissage, de faire découvrir de nouveaux champs d'activité, de créer un lien fort entre les actions scolaires et périscolaires, via l'animateur du CLAE. La mise en place pour les enfants d'adultes référents qu'ils retrouvent au sein de l'espace éducatif sur différents temps contribue également à l'atteinte de cet objectif.

Enfin, la mise en œuvre de parcours individualisés pour les enfants doit permettre à chaque enfant de bénéficier, en fonction de ses besoins et de ses choix, de la diversité des offres culturelles et

éducatives présentes sur le territoire : avec l'accord des parents, un suivi des parcours de l'enfant sera mis en place.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations... est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Elle sera particulièrement recherchée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents dans la gouvernance (comités de pilotage, comités d'usagers, conseils d'administration...) des différentes structures éducatives et dans le pilotage du PEDT permet également d'atteindre l'objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent y prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets, et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles**

Les priorités données par l'ensemble des acteurs et les moyens accordés par la commune de Saint Brice Courcelles en faveur de la coéducation permettent d'atteindre cet objectif. Ainsi l'accueil des moins de 3 ans au sein de l'école maternelle constitue une priorité partagée sur le territoire et qui doit être reprise dans le projet d'école maternelle. Les enfants de maternelle sont également accueillis dans les meilleures conditions possibles, avec la mise à disposition par la commune d'une ATSEM par classe.

Les interventions sur le temps scolaire (théâtre, musique, technologie, bibliothèque) contribuent également à cet objectif en proposant une offre éducative complémentaire à l'apprentissage scolaire, sur la base des projets d'école. Les modes d'intervention sont différents, ce qui permet de faire découvrir différemment, de développer d'autres compétences et de contribuer à la réussite des enfants.

L'action de l'association « j'ai mon mot à lire » soutenue par la commune de Saint Brice Courcelles, constitue également un moyen de favoriser la réussite scolaire des jeunes bricocorcelliens. Les objectifs de cette association, qui permet aux bénévoles d'accompagner les enfants du CP au CM2 qui le souhaitent, après la classe, pendant la période scolaire, sont en effet d'apporter une aide aux devoirs, mais également d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté, de valoriser leurs acquis et d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Enfin, les investissements récents ou prévus pour permettre aux écoles de bénéficier de connexions internet de qualité améliorent les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants dans les écoles. Ils permettent la mutation vers l'école numérique. La commune se montre également prête à supporter tout projet porté par les écoles, en matière d'équipement numérique (par exemple des tablettes numériques) dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique de classe qui s'articule avec le projet d'école.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

Et plus particulièrement...

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT et de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants bricorcorcelliens, en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficulté.

Les interventions sur le temps scolaire, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles comme la musique, le théâtre... La mise en place des ateliers découvertes dans le cadre du périscolaire, qui bénéficie d'une politique tarifaire visant l'égalité d'accès, permet également aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques.

Mais les obstacles peuvent également être de nature physique, sociale et culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont ainsi recherchées. Les investissements sur les différents locaux de l'espace éducatif et notamment la rénovation des locaux du centre social ou la construction de la maison des associations, visent à garantir leur accessibilité à tous.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Il s'agit d'un objectif historique poursuivi par la commune et ses partenaires, ici conforté dans le cadre du PEDT. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Les efforts entrepris seront ainsi poursuivis : le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé. La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne. En effet, il a été jugé pertinent de rallonger d'un quart d'heure ce temps de pause pour que l'ensemble des enfants, et notamment ceux du deuxième service puissent bénéficier d'une période de remise au calme avant le retour dans les classes. A cet effet, la commune avec ses partenaires réfléchit à la mise en place d'actions de relaxation permettant l'apaisement des enfants après leur déjeuner. Des expérimentations ont d'ores et déjà été menées à cet effet pour les plus petits, qui après leur déjeuner peuvent participer à une activité de relaxation encadrée par les ATSEM. Il s'agira de poursuivre cette initiative, en l'adaptant pour les plus grands, sur une durée plus courte.

La question de la sieste pour les plus petits est également une préoccupation importante dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Ainsi les meilleures conditions possibles sont recherchées dans l'école maternelle pour permettre aux enfants des petites et moyennes sections, en fonction de leurs besoins, de se reposer. Pour les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire, un accueil à l'école pour la sieste, dès 13h15, avant même la reprise de la classe sera ainsi organisé. En effet, imposer à ces enfants d'attendre jusque 13h45 pour commencer la sieste irait à l'encontre du respect du rythme de l'enfant.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leurs savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique. Les interventions sur le temps scolaire permettent d'atteindre ces objectifs. Le travail réalisé dans ce cadre au sein de la bibliothèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature en est un exemple. L'action théâtre organisée dans les écoles par le CLAE est également une activité primordiale pour développer l'expression et la participation chez les plus jeunes. Par la poursuite de l'action chorale à l'école, les enfants sont également amenés à découvrir la pratique musicale. Il s'agit

également de les encourager à la poursuivre, dans le cadre des structures ad-hoc présentes sur le territoire, comme l'école de musique.

Les activités mises en place le soir après la classe dans le cadre des ateliers découvertes du périscolaire ont également l'objectif de participer à l'épanouissement et au développement des enfants. En lien avec des associations bricorcelliennes, les enfants auront en effet la possibilité de découvrir une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. La diversité des thèmes abordés favorisera la découverte, l'ouverture d'esprit et l'éveil de la curiosité des enfants. Ces derniers seront également directement impliqués dans le choix de leurs activités. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif.

La production des enfants sera autant que possible valorisée dans le cadre d'organisation de spectacles, d'expositions ou de manifestations. Il est en effet important que les enfants puissent présenter l'aboutissement de leur travail dans le cadre d'un moment particulier, en présence des parents et des acteurs éducatifs. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

L'organisation sur la commune de manifestations culturelles importantes, associant tous les enfants de l'école est également un moyen de poursuivre l'objectif d'épanouissement des enfants. Le festival Mélimôme, Jonglissimo ou la nuit de la jungle, sont des manifestations annuelles qui connaissent un succès important sur le territoire. Elles permettent de créer des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire et le temps libre passé en famille. L'organisation, en lien avec l'association la pellicule ensorcelée, de ciné-goûters (diffusion de courts métrages pour les enfants, autour d'un goûter à partager) contribue également à l'objectif de diffusion culturelle pour les enfants. Ces différentes manifestations et actions seront reconduites dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, en recherchant leur cohérence avec l'ensemble des actions éducatives proposées par les différents partenaires.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

Les actions éducatives doivent également rechercher la promotion de la santé et du bien-être des enfants, en veillant particulièrement à la prévention des violences. Le temps de pause méridienne est un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition. Par l'intermédiaire d'ateliers spécifiques, les enfants sont sensibilisés à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas du restaurant scolaire et les actions de communication envers les enfants consacrées à cette thématique permettent d'atteindre l'objectif. Les animateurs et les ATSEM qui encadrent les enfants pendant ce temps de midi ont également pour rôle de garantir la bonne hygiène corporelle et alimentaire des enfants.

Les ateliers découvertes du périscolaire, dans le domaine sportif permettent également de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.

Des actions d'information et de formation à destination des parents et/ou des professionnels de l'éducation, sur des thèmes clés pour la réussite et l'épanouissement des enfants pourront également être organisées dans le cadre de l'atteinte de cet objectif : la formation des animateurs sur l'organisation d'un temps de relaxation après le déjeuner ou l'information des parents sur la thématique du sommeil chez les plus jeunes constituent des pistes d'actions qui seront approfondies dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT.

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

Et plus particulièrement...

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable**

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité, ...

La poursuite d'actions comme le conseil des enfants est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur les grands problèmes de société : la faim dans le monde, la pauvreté ou le handicap. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Des actions éducatives spécifiques sur ces domaines sont ainsi organisées par le CLAE dans le cadre de ses interventions sur le temps scolaire. Elles pourront pleinement s'articuler avec la démarche d'Agenda 21 local dans laquelle la commune est engagée.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou les différentes associations contribue également à l'atteinte de cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de son patrimoine. A cet égard, les animations organisées par les professionnels et bénévoles de la bibliothèque, sur des thématiques variées, en lien avec le patrimoine local (l'eau et la Vesle, les abeilles et le miel...) sont de nature à permettre cette découverte par les enfants.

Les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci puissent occuper pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient force de propositions et non des consommateurs d'activités. Les actions éducatives rechercheront également l'initiation au débat démocratique pour les enfants et à l'analyse critique de leurs pratiques et de leurs souhaits.

- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La mise en place des ateliers découverte, avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale, sur des thématiques variées (sports, philatélie, tricot, peinture, fanfare...) est de nature à favoriser le lien intergénérationnel. Les enfants identifient d'autres adultes référents au sein de la commune en dehors des habituels acteurs scolaires et périscolaires. Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain. Ces activités de découverte doivent également pouvoir créer des passerelles pour les enfants, envers les actions proposées sur le temps extra-scolaire par ces différentes associations.

Il en est de même des autres actions éducatives comme l'accompagnement à la scolarité ou les animations organisées au sein de la bibliothèque qui permettent de tisser des liens intergénérationnels forts entre enfants et bénévoles.

III. La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Comme indiqué précédemment, la commune de Saint Brice Courcelles dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant déjà grandement aux objectifs recherchés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Aussi le PEDT s'appuie-t-il largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale.

Les actions bénéficiant ainsi de cette adaptation et pour lesquelles des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont présentées ci-après. Il s'agit plus particulièrement :

- de l'accueil périscolaire du soir. Dans la continuité de l'existant, cet accueil est organisé par le centre social. Ce dernier dans le cadre du PEDT a bâti le projet pédagogique des accueils périscolaires. Il est joint au présent document qui constitue une pièce majeure du PEDT.
- de l'accompagnement à la scolarité après la classe,
- de la pause méridienne,
- des interventions sur le temps scolaire.

Il n'en reste pas moins que toutes les autres actions déjà existantes sur le territoire et décrites précédemment dans le document (accueil périscolaire du matin, accueil du mercredi, des petites vacances...) sont évidemment poursuivies et rentrent dans le champ du PEDT.

Pour chacune des activités impactées plus largement par la réforme des rythmes scolaires, sont présentés ci-après les acteurs intervenant dans le cadre de l'activité, le contenu de l'activité, son organisation, les lieux d'intervention, les modalités d'inscription à l'activité, la tarification mise en place et les modalités d'information des familles.

III.1. L'accueil périscolaire du soir, entre 16h00 et 18h30

Cf. Annexe 5 : projet pédagogique des accueils périscolaires portés par le centre social

Acteurs	Le Foyer Pour Tous, Centre Social Educatif et Culturel de Saint Brice Courcelles et ses animateurs
Description	<p>Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves quittent désormais la classe à partir de 16h00 et peuvent bénéficier à compter de cette heure, des activités périscolaires organisées par le FPTCSEC. A compter de la rentrée 2013, le centre social expérimente une nouvelle organisation visant à répondre aux mieux aux objectifs éducatifs de socialisation des enfants, d'éveil de la curiosité, de découverte d'activités sportives culturelles et artistiques... Deux types d'activités sont ainsi proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">- les « ateliers découverte » : activités structurées (d'une heure et demie environ), au trimestre, avec un engagement de l'enfant à participer sur une plage horaire donnée. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Il s'agit dans ce cadre de proposer aux enfants 3 ateliers découvertes différents chaque soir, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'animateur et associant très rapidement des bénévoles des nombreuses sections et associations de la commune de Saint Brice Courcelles. L'enfant choisit l'atelier découverte qu'il va pratiquer après une présentation du programme d'activités possibles à l'ensemble des enfants. <p><i>Quelques exemples : photographie et informatique / je découvre les instruments d'une fanfare / les disciplines de l'athlétisme / les différentes techniques de peinture / je fabrique avec du bois / le football sur un vrai terrain / je fabrique et j'utilise des marionnettes / je danse le hip hop...</i></p> <ul style="list-style-type: none">- les « activités de loisirs » : activités plus libres, avec la possibilité d'un départ de l'enfant à tout moment. Cet accueil permet aux enfants de pratiquer une activité moins structurées, à leur demande (jeux de société, découverte du livre, jeux de cour...) ou de profiter d'un temps plus calme où l'enfant se ressource après la classe. <p>L'articulation avec les projets d'école reste à définir lorsqu'ils seront connus.</p>

Organisation	<p>Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir sont repris par les animateurs à la sortie des classes pour être emmenés dans les locaux du centre social. Les enfants restant à l'école après 16h pour participer aux activités pédagogiques complémentaires organisées par l'éducation nationale, et inscrits aux activités d'accueil du soir, rejoindront celles-ci vers 16h45 sous la conduite des enseignants (pour assurer leur sécurité et minimiser la perturbation des activités périscolaires). Le centre social dispose d'une liste des enfants concernés par les activités pédagogiques complémentaires. Ils intégreront alors les activités de loisirs en cours.</p> <p>A 16h00, les enfants sont répartis dans l'activité qu'ils ont choisie ou sont accueillis par les enseignants pour les activités pédagogiques complémentaires et prennent dans un premier temps un goûter fourni par les parents.</p>
Lieux d'intervention	L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein de l'espace éducatif, ce qui facilite le déplacement des enfants : les locaux du centre social, le gymnase, la maison des arts musicaux...
Modalités d'inscription	<p>Les inscriptions aux activités périscolaires se font au trimestre. La famille choisit, en fonction de ses besoins le ou les jours d'accueil souhaités. Les familles remplissent à cet effet un dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements et une fiche sanitaire. Ce dossier est commun avec celui de la pause méridienne.</p> <p>Un suivi de la participation aux ateliers découvertes de chaque enfant sera mis en place afin d'éviter que sur l'ensemble de son parcours scolaire, l'enfant ait découvert plusieurs fois la même activité. Il sera possible de mettre en place des ateliers découverte de « niveau 2 », pour permettre aux enfants intéressés de se perfectionner dans une technique. Par ailleurs certaines activités plébiscitées par les enfants pourront être reprises sur d'autres temps d'accueil.</p>
Tarifification	Le coût horaire du périscolaire varie pour les familles bricocorcelliennes de 0,42€ à 0,74€ l'heure, en fonction de la tranche de quotient familial. Cet accueil est soutenu financièrement par la commune de Saint Brice Courcelles, à hauteur de 61,4%, les familles à hauteur de 26,8%, la CAF, à hauteur de 8,8% et divers autres financeurs à hauteur de 3%.
Modalités d'information des familles	<p>Une plaquette d'information « guide du périscolaire » a été établie par le centre social pour informer les familles sur la nouvelle offre périscolaire proposée. Les informations relatives aux inscriptions et à l'organisation des activités seront également diffusées via l'Info municipal et les sites internet de la commune et du centre social. Elles seront également disponibles en mairie.</p> <p>Une porte ouverte aux parents est organisée chaque fin de trimestre sous forme d'expositions ou de petits spectacles afin de présenter aux familles le travail réalisé par les enfants durant le trimestre, dans le cadre des activités qu'ils ont suivies.</p>

III.2. L'accompagnement à la scolarité après la classe

Acteurs	Bénévoles de l'association « J'AI MON MOT A LIRE »
Description	<p>Cet accompagnement éducatif, destiné aux élèves de l'école élémentaire, répond à une forte demande de prise en charge des élèves après les cours, pour un accompagnement sur le travail personnel de l'enfant. Les élèves sont ainsi accueillis, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. L'association propose également un accompagnement éducatif vers diverses actions ludiques (informatique, rédaction...). Dans le cadre de cet accompagnement, il conviendra de mettre l'accent sur les activités de découverte culturelle, d'expression et de création artistiques qui aboutissent à des réalisations concrètes par les élèves.</p> <p>Le temps du goûter des enfants est respecté, comme un temps pédagogique à part entière.</p>
Organisation	Cet accompagnement à la scolarité sera organisé tout au long de l'année, après la classe, de 16h00 à 18h00, quatre jours par semaine.
Lieux d'intervention	Au sein de l'école (Existence d'une convention d'activité complémentaire signé entre la commune, l'éducation nationale et l'association « j'ai mon mot à lire »)
Modalités d'inscription	Les inscriptions se font directement auprès de l'association
Tarifification	L'accompagnement à la scolarité est fixé à 30€/an pour le 1 ^{er} enfant, 20€/an pour le 2 ^{ème} , ... Ce droit d'inscription donne accès à l'accompagnement dans une limite de deux séances

hebdomadaires

Modalités d'information des familles

Information à la rentrée par le biais de l'Info et du site internet de l'association

III.3. La pause méridienne entre 11h30 et 13h45

Cf. Annexe 5 : projet pédagogique des accueils périscolaires portés par le centre social

Cf. Annexe 2 : charte de la pause méridienne

Acteurs	La commune pour l'organisation de l'accueil, les ATSEM pour l'encadrement des enfants de maternelle, les animateurs du centre social pour l'encadrement des autres enfants.
Description	<p>Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune de Saint Brice Courcelles souhaite continuer à développer l'aspect éducatif de ce temps, en s'appuyant notamment sur l'élaboration collective de la charte existante de la pause méridienne. Ce document est un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs et renforcer la prise en charge éducative. L'objectif poursuivi par l'ensemble de l'équipe éducative sur ce temps est double : respecter les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce moment dans l'organisation de la journée scolaire, faire des temps de repas et d'interclasse des moments éducatifs.</p> <p>L'accueil des enfants dans le cadre de la pause méridienne s'organise toujours en deux temps : un temps d'animation et un temps de repas. Les principes d'organisation inscrits dans la charte de la pause méridienne rejoignent pleinement les objectifs du PEDT. Les activités d'ores et déjà proposées aujourd'hui sur le temps de midi sont poursuivies : activités sportives, activités de bricolage, jeux de société, jeux collectifs, conseil des enfants, ateliers nutrition...</p> <p>L'allongement de la pause méridienne de 13h30 à 13h45 constitue néanmoins une opportunité pour permettre une remise au calme des enfants, afin qu'ils puissent reprendre les apprentissages en classe dans les meilleures conditions. L'allongement du temps d'animation doit ainsi permettre l'organisation d'activités dites de relaxation pour les enfants. Une expérimentation chez les plus petits a déjà été menée sur l'année 2012/2013. Une formation de l'ensemble des personnels encadrants sur la thématique de la relaxation, au profit des enfants de tous âges est prévue pour la rentrée 2013.</p>
Organisation	De façon à respecter le repos nécessaire aux plus petits, le temps de sieste des enfants déjeunant au restaurant scolaire commencera désormais plus tôt, dès 13h15. Des dortoirs seront installés au sein de l'école maternelle à cet effet. Certains d'entre eux seront spécifiquement dédiés aux élèves déjeunant au restaurant scolaire, pour éviter qu'ils ne soient dérangés à 13h45 lorsque les autres enfants commenceront à se reposer.
Lieux d'intervention	Le restaurant scolaire, les écoles, les locaux du centre social, tous situés au sein de l'espace éducatif, ce qui facilitera les déplacements en toute sécurité.
Modalités d'inscription	L'inscription au temps de pause méridienne se fait directement en mairie. Elle se fait par période de vacances à vacances pour les inscriptions régulières. Des inscriptions occasionnelles sont également possibles, jusqu'à la veille du jour du repas commandé, un supplément de 1 euro étant dans ce cas demandé aux familles.
Tarification	<p>Une grille tarifaire est mise en place chaque année et est établie en fonction des tranches de quotient familial. Le coût de prise en charge journalière des enfants sur le temps de pause méridienne varie ainsi pour les enfants bricocorcelliens entre 2,80 € et 5,55 €.</p> <p>La commune a choisi de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire (au-delà de l'évolution annuelle liée au taux directeur communal), malgré le quart d'heure supplémentaire de prise en charge des enfants.</p>
Modalités d'information des familles	Les familles sont informées de l'organisation de la pause méridienne via l'Info mensuel, reçu par chaque foyer bricocorcellien, via le site Internet communal (on y trouve notamment les menus) et directement en mairie où sont affichés les tarifs. Des contacts par mail entre les services de la mairie et les familles sont également fréquents.

III.4. Les interventions sur le temps scolaire

Cf. Annexe 3 : charte sur les interventions sur le temps scolaire

Acteurs	Animateurs du CLAE (FPT-CSEC), responsable et bénévoles de la bibliothèque, professeurs de l'école municipale de musique
Description	<p>La commune de Saint Brice Courcelles souhaite dans le cadre du PEDT valoriser sa spécificité locale et ainsi poursuivre pleinement les interventions sur le temps scolaire organisées pour l'ensemble des classes des écoles. Les projets diffèrent suivant les classes, en fonction des attentes des enseignants et du thème choisi : théâtre, technologie, électricité, développement durable..., auxquels s'ajoutent les interventions de l'école de musique pour l'action chorale et l'accueil des classes à la bibliothèque municipale. L'ensemble de ces activités s'inscrivent dans le cadre des projets de classes et des écoles.</p> <p>Des projets sont ainsi conduits avec les classes, avec de la mise en œuvre d'expérimentations pratique et scientifique, comme l'étude de la transmission des mouvements, des effets de l'électricité, du magnétisme, des travaux de jardinage, des études de la faune, du milieu vivant, autour de la mare pédagogique, des jeux d'eau à l'école maternelle... et participation au projet classes en fac...</p> <p>De nombreuses actions autour du livre et de l'écriture sont organisées à la bibliothèque, avec la participation d'auteurs et l'organisation de concours (concours poésie, prix des incorruptibles, ...).</p> <p>Un projet musique est proposé à tous les élèves de l'école élémentaire avec du chant choral par petit groupe ou par niveau correspondant au cycle d'apprentissage. Les élèves conçoivent en parallèle la conception une vidéo afin d'illustrer les chants sur un écran en fond de scène.</p> <p>Un projet théâtre est également mis en œuvre par le CLAE, avec la mise en place de petites pièces où chaque enfant, avec ses camarades de classe, monte un jeu d'acteur en situation (mémorisation d'un texte, diction en public, occupation de l'espace, constitution et fabrication des décors, recherche et utilisation d'accessoires dans une situation donnée, prise de confiance en soi, écoute des autres, jeu collectif, ...)</p> <p>Ces projets et actions d'éducation artistique, culturelle et scientifique sont intégrés dans les pratiques scolaires comme une dimension fondamentale de la formation des élèves. Ils bénéficient au sein même du temps scolaire de rythmes d'apprentissage diversifiés. La manière dont sont menés les projets est ludique, l'enfant apprécie d'apprendre de nouvelles choses, selon des techniques d'apprentissage différentes.</p> <p>Ces interventions permettent notamment de garantir une continuité éducative entre temps périscolaire, extrascolaire et scolaire : les animateurs du CLAE, la bibliothécaire et les professeurs de musique rencontrent l'ensemble des enfants sur le temps scolaire dans le cadre de leurs interventions et les retrouvent sur le temps périscolaire ou extrascolaire.</p>
Organisation	<p>Le temps d'intervention du CLAE est d'une heure par classe par semaine. Sur 28 semaines dans l'année, l'animateur prend ainsi en charge les enfants de la classe durant le temps scolaire. Selon le projet et l'âge des enfants, la classe est divisée en deux, trois, voire quatre groupes pour les plus jeunes. Ce volume horaire peut être concentré sur une partie de l'année, en fonction de la nature de l'action choisie par l'enseignant. Les modalités d'intervention du CLAE sur le temps scolaire sont définies dans le cadre d'une charte signée entre la commune, l'éducation nationale et le CLAE. Les animateurs disposent chaque semaine d'un temps de préparation préalable à l'activité et d'un temps de formation dédié à la thématique choisie dans le cadre du projet.</p> <p>Pour ce qui est de l'accueil des classes à la bibliothèque, les classes se rendent une fois par semaine ou tous les quinze jours à la bibliothèque, un créneau de trois quarts d'heure leur est consacré.</p> <p>Organisation de l'action musique à détailler (à voir en liaison avec M Sené)</p>
Lieux d'intervention	Au sein de l'école, à la bibliothèque, dans les locaux du CLAE, au sein de la Maison des Arts Musicaux. Les liaisons entre ces locaux et les écoles sont facilitées et sécurisées étant donné l'existence de l'espace éducatif rendu piétonnier. L'école élémentaire dispose par ailleurs d'une liaison directe avec la Maison des Arts Musicaux.
Modalités d'inscription	Tous les enfants de l'école bénéficient des activités dans le cadre scolaire, sans inscription nécessaire.
Tarif	L'ensemble des interventions sur le temps scolaire est gratuit pour les familles, la commune

supportant directement l'intégralité du coût de ces actions.

**Modalités
d'information des
familles**

Les familles sont informées par les enseignants des activités réalisées. Ils sont invités en cas d'organisation de manifestation ou de représentation (théâtre, chorale...)

IV. La gouvernance et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

IV.1. La gouvernance du PEDT

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation

Le projet éducatif territorial de la commune de Saint Brice Courcelles repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- Les services de l'Education nationale et surtout les écoles, partenaire central du PEDT.
- Les institutions telles que la CAF, la DDCSPP.
- Le champ associatif. Ce partenariat s'exerce notamment dans le cadre de « conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ». Cela concerne les associations culturelles, sportives et de loisirs.
- Les représentants des parents d'élèves.
- Les services communaux (le service éducatif, les agents spécialisés de l'école maternelle, la responsable et les bénévoles de la bibliothèque).
- Les élus.

La mise en place d'un comité de pilotage et de coopération éducative

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative.

- **Sa composition**

Le comité de pilotage et de coopération éducative est présidé par le Maire et composé comme suit :

- Des élus de la Mairie et des représentants des services municipaux (responsable des affaires scolaires, représentant des ATSEM, responsable de la bibliothèque),
- Des directeurs d'école ou de leurs représentants,
- De l'inspecteur de l'éducation nationale,
- Des élus du centre social et des représentants de ses services (directeur, représentant des animateurs)
- Des représentants de l'école municipale de musique,
- De bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif,
- De représentants des parents d'élèves,
- D'un représentant de la DDCSPP,
- D'un représentant de la CAF.

- **Ses missions**

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision mais plutôt d'une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit ainsi plus particulièrement dans le cadre de cette instance :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'informations entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer, de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.

- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés : propositions pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

- **Son organisation**

Le Comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum trois fois par an, un premier point étant envisagé après les vacances de la Toussaint.

IV.2. L'évaluation du PEDT

Le sens de l'évaluation du projet : « mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir »

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs éducatifs locaux :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants. Cette évaluation devra permettre de compléter l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre scolaire. Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments qualitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants...
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

La méthodologie d'évaluation

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, de la pugnacité. Il n'a pas été ainsi souhaité de figer dès à présent un système d'évaluation rigide qui s'imposerait ensuite à l'ensemble des acteurs éducatifs. L'évaluation relève en effet d'un travail en commun des partenaires.

Aussi, le choix s'est davantage tourné sur la définition d'une méthode d'évaluation, basée sur un référentiel partagé, tout en se donnant la possibilité de mettre en œuvre des investigations complémentaires, sur des thématiques ciblées. Ces investigations complémentaires pourront concerner le suivi de différents parcours d'enfants sur une période donnée, pour évaluer les effets de l'action du PEDT, sur la réussite des enfants sur le plan scolaire, social et éducatif. A cet effet, une expertise externe, sous la forme par exemple d'un travail universitaire pour des étudiants en sociologie, pourrait être conduite.

Dans tous les cas, l'application du référentiel d'évaluation ainsi que la définition des expertises complémentaires pertinentes à conduire, s'inscrivent pleinement dans les missions du comité de pilotage et de coopération éducative. Il lui revient ainsi de préciser sur la base du référentiel et de manière collective, les critères d'évaluation les plus appropriés et les indicateurs de mesure les plus pertinents, en veillant à ce que leur suivi dans le temps soit possible.

Les indicateurs ainsi établis devront permettre aux élus et intervenants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur les trois orientations stratégiques que le PEDT cherche à suivre. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés, de natures différentes, permettant de juger :

- De la **pertinence** du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du cycle de vie du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
- De l'**efficacité** du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
- De l'**impact** du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Objectifs opérationnels	Référentiel d'évaluation
Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs	<p>Pertinence Les moyens mis en place et les résultats obtenus sont bien le fruit d'une coordination renforcée entre les acteurs. <i>Exemples d'indicateurs</i> : Fréquence des réunions du comité de pilotage et de coopération éducative, représentation effective de tous les acteurs éducatifs, temps effectifs de concertation entre les acteurs, mise en œuvre d'actions émergeant des différentes structures de pilotage des chartes déjà existantes sur le territoire (pause méridienne, interventions sur le temps scolaire...), mise en place de groupes de travail par thématique, satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place...</p> <p>Efficacité Une offre éducative cohérente, diversifiée, permanente et effective, est proposée sur le territoire, sur une période donnée et pour toutes les tranches d'âge. <i>Exemples d'indicateurs</i> : Mise en place d'un support de présentation de l'offre globale éducative démontrant sa diversité et sa cohérence, articulation de cette offre avec les projets d'écoles et les dispositifs existants (décrits dans les chartes), satisfaction des enfants et des parents sur la nature de l'offre mise en place et sur sa cohérence, bonne couverture des temps libres de l'enfant par l'offre éducative...</p> <p>Impact Les parcours des enfants bénéficiant de cette offre éducative démontrent des effets bénéfiques en termes de réussite éducative (scolarité, socialisation, civisme...) <i>Exemples d'indicateurs</i> : retour du suivi des parcours d'un groupe d'enfants sur une période donnée (issue des éventuelles expertises thématiques complémentaires menées), opinion des acteurs éducatifs sur les changements comportementaux observés chez les enfants...</p>
Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation	<p>Pertinence Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs répond à un besoin formulé par les parents et partagé par la communauté éducative. <i>Exemples d'indicateurs</i> : Satisfaction des parents sur les actions mises en place dans le domaine et sur leur implication dans l'offre éducative, prise en compte effective des propositions des parents dans le cadre des instances de pilotage...</p> <p>Efficacité Une implication plus forte des parents est recherchée dans le cadre de la mise en œuvre</p>

	<p>des actions, permettant davantage d'échanges avec le reste de la communauté éducative.</p> <p>Exemples d'indicateurs : nombre de réunions d'information relatives à l'offre éducative en place, communication exercée auprès des familles sur l'offre éducative (plaquette d'information, communication dans l'Info municipal...), nombre de moments privilégiés (rencontre, échange, représentation) associant les parents aux actions éducatives, présence effective des représentants de parents aux instances de pilotage, mesure de la bonne circulation de l'information entre les acteurs éducatifs et les parents...</p> <p>Impact Les échanges avec les parents et la communication ainsi mise en place apportent des effets bénéfiques pour garantir la continuité éducative.</p> <p>Exemples d'indicateurs : suivi des incidents ou difficultés liés à un manque de communication entre parents et acteurs éducatifs, satisfaction des parents sur la continuité éducative recherchée, satisfaction des acteurs éducatifs sur l'association et l'implication des parents dans les actions éducatives...</p>
<p>Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des projets des écoles</p>	<p>Pertinence Les améliorations des conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants et aux acteurs éducatifs concourent à favoriser la réussite scolaire.</p> <p>Exemples d'indicateurs : Satisfaction des acteurs éducatifs sur les conditions matérielles et pédagogiques à disposition, définition partagée entre acteurs éducatifs des améliorations à apporter aux conditions à disposition, mise à disposition de conditions matérielles et pédagogiques conformes aux préconisations nationales de l'Education Nationale...</p> <p>Efficacité Des actions visant à améliorer les conditions matérielles et pédagogiques offertes aux enfants et aux acteurs pédagogiques sont entreprises.</p> <p>Exemples d'indicateurs : accueil effectif des moins de 3 ans, nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis au sein de l'école maternelle, mise à disposition d'une ATSEM par classe maternelle, mise à disposition de connexions internet dans les établissements, réponse aux demandes justifiées d'amélioration des conditions matérielles et pédagogiques, coût consacré aux dépenses d'investissement dans le domaine scolaire et périscolaire, nombre d'enfants participant à l'accompagnement à la scolarité...</p> <p>Impact Les conditions offertes permettent effectivement d'améliorer la réussite scolaire des enfants.</p> <p>Exemples d'indicateurs : Taux de réussite scolaire des enfants scolarisés à Saint Brice Courcelles, comparaison avec des moyennes départementale et nationale, résultats issus du suivi des parcours d'un groupe d'enfants, ressenti des acteurs éducatifs sur l'impact bénéfique des conditions offertes sur la réussite scolaire des enfants, évolution des résultats scolaires des enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité...</p>

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Référentiel d'évaluation</i>
<p>Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous</p>	<p>Pertinence L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins des familles, et aux enjeux de mixité sociale.</p> <p>Exemples d'indicateurs : Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée, satisfaction des acteurs sur la mixité des enfants, obtenue au sein des différentes activités...</p> <p>Efficacité Un système de tarification différenciée pour l'ensemble des activités favorise l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous. Les locaux permettent une accessibilité et un accueil dans les meilleures conditions aux enfants porteurs d'un handicap.</p> <p>Exemples d'indicateurs : Existence pour chaque activité d'une grille de tarifs différenciés en</p>

	<p><i>fonction du quotient familial, part du coût supporté par les familles au regard du coût total des actions, réalisation effective de travaux améliorant l'accessibilité aux locaux, suivi des difficultés (financières, matérielles) rencontrées par les familles dans le cadre de l'accueil aux activités, identification des solutions trouvées (lien avec le CCAS)...</i></p> <p>Impact La fréquentation des activités par les enfants démontre que l'objectif de mixité sociale est atteint. La communication sur l'accès à l'offre éducative est satisfaisante.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>Suivi de la fréquentation des activités périscolaires par tranche d'âge et en fonction des tranches de quotients familiaux, taux de participation des enfants en fonction des tranches d'âges et de quotients familiaux...</i></p>
<p>Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant</p>	<p>Pertinence Le respect des rythmes de l'enfant dans le cadre de l'offre éducative est un enjeu partagé par les acteurs locaux.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>Identification des moyens et des actions à mettre en place dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative...</i></p> <p>Efficacité L'offre éducative mise en place respecte effectivement au mieux les rythmes de l'enfant.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>existence d'une alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant, mise en place effective des conditions permettant la sieste des plus petits dès la fin du service de restauration scolaire, adaptation éventuelle des activités en fonction des besoins de l'enfant, formations réalisées auprès des acteurs éducatifs pour une meilleure écoute et prise en compte des rythmes de l'enfant (exemple de l'action relaxation)...</i></p> <p>Impact L'offre éducative ainsi proposée démontre que les enfants en tirent des effets bénéfiques. Les acteurs éducatifs font face à des enfants plus réceptifs.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>satisfaction des familles et des acteurs éducatifs sur l'impact de l'offre éducative proposée sur le comportement des enfants et notamment sur leur niveau de fatigue et de concentration, évolution de comportement identifiée par les familles chez leur enfant, ressenti des enfants, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants sur une période donnée...</i></p>
<p>Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants</p>	<p>Pertinence L'offre éducative mise en place permet de répondre aux besoins identifiés d'autonomie, de développement de compétences et de responsabilisation des enfants.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>satisfaction des familles et des différents acteurs éducatifs sur la diversité et la nature de l'offre éducative, définition partagée des actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des enfants...</i></p> <p>Efficacité Les actions mises en œuvre recherchent réellement le développement des compétences et la responsabilisation des enfants.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>existence d'une offre éducative diversifiée sur le plan socio-culturel et sportif, nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants, à leur responsabilisation, impliquant les enfants dans le choix de leurs activités, organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail, participation effective des enfants aux manifestations socioculturelles organisées sur la commune, fréquentation de la bibliothèque municipale par les enfants en dehors du temps scolaire...</i></p> <p>Impact Les enfants acquièrent effectivement de nouvelles compétences, gagnent en autonomie et en responsabilisation.</p> <p>Exemples d'indicateurs : <i>ressenti des enfants suite aux activités réalisés, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées dans les comportements des enfants, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants, implication des enfants dans la conception des activités...</i></p>

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Pertinence

L'offre éducative mise en place permet de répondre aux enjeux identifiés de promotion de la santé et du bien-être des enfants.

Exemples d'indicateurs : définition partagée des actions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux, notamment dans le cadre de la charte sur la pause méridienne, implication des familles dans les actions définies...

Efficacité

Les actions mises en œuvre recherchent réellement la promotion de la santé et le bien-être des enfants.

Exemples d'indicateurs : nombre d'enfants participant aux ateliers relaxation mis en place dans le cadre de la pause méridienne, en fonction de leur tranche d'âge, nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être, nombre de familles présentes à ces actions, nombre d'enfants touchés, formation des personnels encadrants (animateurs et ATSEM notamment) pour la promotion de la santé et du bien-être des enfants dans les actions éducatives, nombre de personnels formés...

Impact

Les actions mises en œuvre révèlent des effets bénéfiques chez les enfants qui les ont suivies.

Exemples d'indicateurs : résultats du suivi du parcours d'un groupe d'enfants quant à l'impact des actions menées dans le domaine, sur le comportement des enfants, ressenti des familles sur l'impact chez leur enfant des actions ainsi proposées, ressenti des enfants...

Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux

Objectifs opérationnels

Référentiel d'évaluation

Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable

Pertinence

Le vivre ensemble, l'émancipation des enfants, la solidarité et le développement durable constituent des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative, qui fondent l'action du PEDT.

Exemples d'indicateurs : échanges dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative sur les valeurs fondatrices du PEDT, satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de ces valeurs dans le projet éducatif...

Efficacité

Les actions éducatives mises en place permettent effectivement l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable.

Exemples d'indicateurs : nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable (conseil des enfants, intervention scolaire sur des thèmes liés au développement durable...), implication des enfants dans le cadre de la démarche d'Agenda 21 de la commune, participation des enfants aux manifestations organisées par la commune dans le domaine socio-culturel...

Impact

Les actions éducatives ainsi mises en place touchent un nombre important d'enfant et ont des impacts bénéfiques sur leur comportement en tant que citoyen.

Exemples d'indicateurs : nombres d'enfants participant aux actions sur la thématique du développement durable, taux de participation des enfants bricorcelliens à ces actions, nombre d'actions directement initiés à l'initiative des enfants, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions de comportement des enfants, résultats issus du suivi des parcours d'un groupe d'enfants...

Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Pertinence

Le développement de liens sociaux en dehors de la communauté éducative classique (liens intergénérationnel et associatif) permettent une ouverture d'esprit et un éveil à la curiosité chez les enfants, nécessaires au développement de l'enfant et contribuant à la qualité du vivre ensemble sur la commune.

Exemples d'indicateurs : satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de cet enjeu dans le cadre du PEDT, représentation du monde associatif dans les instances de gouvernance

Efficacité

Les actions éducatives permettent effectivement aux enfants de tisser des liens entre les générations et de découvrir le monde associatif.

Exemples d'indicateurs : nombre d'associations impliquées dans les ateliers découverte du périscolaire, nombre d'enfants concernés par ces ateliers, taux de participation des enfants bricorcelliens, nombre d'actions menées avec des publics de générations différentes, nombre d'enfants concernés, taux de participation des enfants bricorcelliens à ces actions...

Impact

Le développement des liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations dans le cadre des activités éducatives ont un impact bénéfique pour les enfants, et participent à la qualité du vivre ensemble à Saint Brice Courcelles.

Exemples d'indicateurs : ressenti des familles sur l'ouverture d'esprit de leur enfant suite à la participation aux activités éducatives, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants, nombre d'adhésions au sein des associations suite à une découverte d'activité dans le cadre des actions éducatives, satisfaction des associations et des bénévoles impliqués dans les activités éducatives...

V. Annexes

- Annexe 1 : Diagnostic du PEDT
- Annexe 2 : Charte de la pause méridienne
- Annexe 3 : Charte pour les interventions sur le temps scolaire
- Annexe 4 : Projet éducatif du FPTCSEC
- Annexe 5 : Projet pédagogique des accueils périscolaires portés par le centre social